



Licenciement pour inaptitude

Par **Gillessushi**, le **12/04/2017** à **16:05**

Bonjour, en ALD je pense entamer une procédure d'inaptitude.

Est-ce que mon arrêt peut-être prolongé pendant le mois de reclassement ? Est-ce qu'il vaut mieux un autre motif d'arrêt ?

A l'issue de ce mois après avis inaptitude, si mon employeur ne m'a pas licencié, un arrêt est-il obligatoire ?

Si tel n'est pas le cas et que je ne suis donc pas en arrêt, quel est mon statut : suis-je salarié ? Ai-je des obligations de disponibilité par rapport à mon employeur ou suis-je maître de mes mouvements ?

Dans le cas contraire, si je suis en arrêt à l'issue du mois de reclassement, est-ce qu'il doit s'agir d'une prolongation ? Est-ce qu'il vaut mieux un autre motif d'arrêt ?

Merci beaucoup pour votre aide, c'est très compliqué.

Par **Visiteur**, le **12/04/2017** à **20:54**

Bonsoir,

A vous lire, c'est en effet un peu compliqué !

Pourquoi un autre motif que celui qui vous amène à évoquer cette envie d'être licencié ?

Par **Gillessushi**, le **12/04/2017** à **22:00**

Il me semble avoir lu quelque part que c'était conseillé mais je ne sais plus où ni la raison :(